

Le Tarier pâtre *Saxicola torquata* en Valais : évolution de la distribution, des effectifs et de l'habitat

par Emmanuel Revaz¹ & Bertrand Posse²

Bull. Murithienne 121 : 51-65

ZUSAMMENFASSUNG

Das Schwarzkelchen (*Saxicola rubetra*) im Wallis : Entwicklung von Verbreitung, Bestand und Vorkommen

Die für die Landwirtschaftszone der Walliser Talebene typische Art des Schwarzkelchens sah sich im Lauf der Landschaftsveränderungen der Rhoneebene im 20. Jahrhundert immer wieder neuen Situationen konfrontiert. Anhand von historischen (seit 1882) und aktuellen Quellen sowie von intensiven Erhebungen in bestimmten Zonen der Talebene wird die kontinuierliche Tendenz der Ausweitung der besiedelten Zonen und der Bestandserhöhung nachgewiesen. Ende des 20. bzw. anfangs des 21. Jahrhunderts sind es mindestens 150 Gebiete. Auf der lokalen Ebene erlauben zwei Beispiele (Rhoneknie und Talebene bei Leuk) die möglichen Gründe für diese Zunahme genauer zu diskutieren. Parallel dazu rekonstruieren wir die Entwicklung der Vorkommen und charakterisieren die zur Zeit von dieser Art genutzten Milieus, die je nach Region wechseln. Im Oberwallis sind es eher die Wasserleitungen, die bevorzugt werden, während am Rhoneknie und im Walliser Chablais die Standorte heterogener sind: Industrie- und Landwirtschaftsbrachen sowie Böschungen von Eisenbahnlinien. Dagegen wurden die Talhänge, die früher von Autoren als bevorzugte Standorte beschrieben wurden, meist aufgegeben, mit Ausnahme einzelner Restbestände im Oberwallis. Der Beitrag schliesst mit Empfehlungen für die Erhaltung der Art.

Schlüsselwörter Schwarzkelchen, Wallis, Verbreitung, Bestand, Erhaltung

REMERCIEMENTS

Le terreau historique de cet article est constitué du matériel rassemblé par Raphaël Arlettaz, Ralph Lugon et Stéphane Pellaud à la fin des années 1970; nous les remercions de nous l'avoir transmis dans le cadre de nos recherches sur l'évolution de l'avifaune valaisanne. Nous sommes aussi redevables à Michel Desfayes et à Jacques Burnier de nous avoir confié leurs notes. Simon Birrer, Luc Schifferli et Niklaus Zbinden, de la Station ornithologique suisse, nous ont ouvert leurs archives, nous permettant d'avoir accès à des informations originales. Nous remercions Alain Barbalat, Emile Sermet, Antoine Sierro et Bernard Volet pour leurs vérifications et corrections de données, ainsi que Jérôme Fournier pour avoir mis ses talents d'aquarelliste à notre disposition.

RÉSUMÉ

Le Tarier pâtre *Saxicola torquata* en Valais : évolution de la distribution, des effectifs et de l'habitat

Espèce emblématique de la plaine agricole valaisanne, le Tarier pâtre a vu sa situation évoluer au fil des modifications paysagères qui ont affecté le visage de la plaine du Rhône durant le XX^e siècle. A la lumière des mentions historiques (depuis 1882) et actuelles, et de recensements intensifs menés dans certains secteurs de plaine, nous mettons en évidence une tendance régulière à l'extension des zones occupées et à l'augmentation de l'effectif valaisan, qui atteint au moins cent cinquante territoires au tournant du XX^e et du XXI^e siècle. A l'échelle locale, deux exemples (au coude du Rhône et dans la plaine de Loèche) nous permettent de discuter plus finement les causes possibles de cette tendance positive. Parallèlement, nous retraçons l'évolution de l'habitat, et nous caractérisons les milieux actuellement utilisés par l'espèce, qui varient en fonction de la région de plaine considérée. Les meunières représentent l'habitat majoritaire dans la plaine haut-valaisanne, alors que l'habitat du coude du Rhône et du Chablais valaisan est plus hétérogène : friches industrielles, jachères florales et talus de voie ferrée y sont les milieux les plus fréquemment occupés. Le coteau, rapporté par les anciens auteurs comme le domaine privilégié par le Pâtre, a été déserté dans la plupart des cas, hormis quelques bastions subsistant dans le Haut-Valais. L'article débouche sur des recommandations de conservation.

Mots clés Tarier pâtre, historique, répartition, effectifs, écologie, Valais, conservation

^{1, 2} Antenne valaisanne de la Station ornithologique suisse, Centre Nature, 3970 Salquenen



J. Fournier
Hertigny
12 oct 2001

INTRODUCTION

Originellement lié à la lande, qui est encore son biotope de prédilection dans les régions atlantiques, le Tarier pâtre *Saxicola torquata* est, en Suisse comme dans le reste de l'Europe centrale, une espèce caractéristique des paysages cultivés et ouverts. Sa grande sensibilité aux diverses modifications du milieu en font une excellente espèce indicatrice de l'évolution d'un paysage sans cesse façonné par l'activité humaine, agricole en premier lieu.

Durant la seconde moitié du XX^e siècle, la plupart des populations de Pâtre de l'Europe de l'Ouest ont subi de fortes régressions, causées bien souvent par l'intensification généralisée des pratiques agricoles. Les premiers signes de déclin concernent la période 1940-1960 et sont notamment relevés en Grande-Bretagne (MAGEE 1965). A partir des années 1970, la baisse des effectifs devient générale (TUCKER & HEATH 1994; BAUER & BERTHOLD 1996). Le recul est particulièrement dramatique aux Pays-Bas, où la population totale chute de 60 % entre 1974 et 1984 (HUSTINGS 1986); des diminutions marquées sont aussi notées en Allemagne, en France et en Espagne (FLINKS & PFEIFER 1984; SUEUR 1994; TUCKER & HEATH 1994). Depuis quelques années cependant, cette tendance négative semble s'inverser dans certaines régions du continent : des augmentations d'effectifs ont notamment été décelées en Allemagne, en Pologne et au Danemark (SCHEUERLEIN & NITSCHKE 1994; BAUER & BERTHOLD 1996; PFEIFER 2000). Cette reprise est aussi valable pour la Suisse, où la population a au moins doublé durant les deux dernières décennies, passant d'un effectif prudent de 239 couples nicheurs en 1978-1979 (BIBER 1984) à un minimum de 500 couples en 1993-1996 (POSSE *et al.* 1998). Les raisons avancées pour expliquer ces redressements sont tout d'abord d'ordre climatique : une succession d'hivers doux a pu déboucher, chez cette espèce sédentaire ou migratrice à courte distance (selon les populations), sur une plus faible mortalité hivernale (MAGEE 1965; LARDELLI 1986); dans certaines régions, des étés chauds et secs à répétition auraient permis de bons succès annuels de reproduction (PFEIFER 2000). D'autre part, des mesures d'extensification ou de revitalisation des milieux ont localement porté leurs fruits (BAUER & BERTHOLD 1996; LUGRIN 1999). Enfin, à l'échelle continentale, la politique de la jachère menée par l'Union européenne dès 1992, afin de résoudre les problèmes de surproduction (BIGNAL 1998; HENDERSON & EVANS 2000), a probablement permis une augmentation significative des surfaces de zones agricoles favorables au Tarier pâtre.

La population valaisanne de Tarier pâtre constitue la plus importante du pays, devant celles de Genève, du Tessin et de la vallée du Rhin (canton de St-Gall), alors que les autres régions de Suisse romande accueillent l'essentiel des couples restants (POSSE *et al.* 1998). Etant donné l'existence de données historiques relativement bien fournies depuis la fin des années 1970, ainsi que l'attention prolongée portée à l'espèce par plusieurs ornithologues dans certains secteurs bien délimités de la

vallée du Rhône, il nous a paru souhaitable de redessiner les contours de l'évolution suivie par le Pâtre en Valais durant le XX^e siècle, tant du point de vue de ses effectifs et de sa distribution que des habitats utilisés. Nous en profitons pour décrire le statut actuel de l'espèce entre le Léman et Brigue, une région intensivement occupée et exploitée par l'homme, et donc en proie à de constants bouleversements paysagers.

MATÉRIEL ET MÉTHODES

Evolution de la distribution et des effectifs

Toutes les observations valaisannes de Tarier pâtre portées à notre connaissance ont été saisies dans une base de données, qu'elles proviennent de publications (CORTI 1947; DESFAYES 1951; GÉROUDET 1967), de la consultation de cahiers d'observateurs (J. Burnier, M. Desfayes), d'observations signalées à la Station ornithologique suisse (SOS) et à la Centrale ornithologique romande (COR) ou de compléments fournis par de nombreux observateurs lors d'une enquête réalisée à la fin des années 1970 par R. Arlettaz, R. Lugon et St. Pellaud. Les données brutes de recensements ont également été prises en compte, en particulier : comptages réalisés dans des milieux favorables du Valais par Fr. Catzélis, B. Meyer, Th. Rebmann, M. Ritter et R. Winkler (en 1978-1979, pour BIBER 1984), prospections exhaustives au coude du Rhône (Evionnaz-Riddes) par R. Arlettaz (1978-1983), puis B. Posse, E. Revaz et N. Jordan (1989-2003), entre le Léman et Sierre par E. Revaz *et al.* (2001-2003), entre Loèche et Brigue par H. Duperrex (1996), Loèche et Gampel par E. Revaz (1999-2003). Ainsi enrichie de 2791 observations en période de reproduction (code atlas ≥ 2) entre 1882 et 2003, cette base de données a permis la réalisation de cartes de répartition selon quatre périodes : 1882-1960, 1961-1977, 1978-1990, 1991-2003. Par rapport à l'hétérogénéité des données disponibles, ces découpages nous ont paru le mieux représenter les assertions de nos prédécesseurs (en particulier CORTI 1947; DESFAYES 1951; GLUTZ VON BLOTZHEIM 1962; GÉROUDET 1967; RITTER 1983; BIBER 1984).

Evolution de l'habitat

Afin de définir l'habitat actuel de l'espèce en Valais, trois régions distinctes ont été délimitées, dont chacune diffère par le type d'agriculture qui y domine : le Chablais valaisan (Le Bouveret-Collombey), caractérisé par un paysage de grandes terres cultivées ouvertes; le coude du Rhône (Evionnaz-Riddes), où les cultures arboricoles basse-tige sont de loin les plus abondantes; un secteur haut-valaisan (Loèche-Gampel), qui conserve encore certaines caractéristiques du paysage agricole traditionnel, notamment une forte proportion de prairies permanentes. Les territoires répertoriés lors des recensements entre 2001 et 2003 pour le Chablais et le coude

du Rhône, entre 1999 et 2003 pour le secteur haut-valaisan, ont servi de base à la description des milieux. Ceux-ci ont été regroupés en sept catégories – en plus d'une catégorie «varia», où nous avons réuni les habitats minoritaires. Ces catégories ont été établies en fonction des éléments structurels centraux des territoires, qui correspondaient à l'emplacement (supposé ou avéré) du nid et aux sites d'affût ou de chant les plus fréquents. Chaque territoire n'a été considéré qu'une seule fois dans nos regroupements, même en cas d'occupation répétée sur plusieurs années. Le secteur haut-valaisan n'ayant été couvert par nos soins que dans sa partie de plaine, nous avons recouru aux observations signalées à la SOS et à la COR pour rechercher d'éventuelles mentions supplémentaires du coteau, où l'activité ornithologique intense et constante nous incite à considérer comme négligeable le nombre de territoires passés inaperçus.

RÉSULTATS

Evolution de la distribution et des effectifs

Contexte valaisan

1882-1960 (fig. 1a). Les indications historiques du XIX^e siècle sont pour le moins laconiques, voire sujettes à caution. Si les quelques publications d'époque (MEISNER & SCHINZ 1815; SCHINZ 1837; FATIO 1899) s'accordent toutefois sommairement à considérer le «Tarier rubicole» comme rare et peu répandu en Suisse, c'est celle de VON BURG (1913) qui nous apporte les premières mentions un tant soit peu utiles pour notre canton. Ainsi, malgré les réserves d'usage qu'il convient d'associer à cet ouvrage, l'image de la répartition qu'en donne l'auteur correspond bien aux premières observations qui sont parvenues jusqu'à nous : au tournant du XIX^e et du XX^e siècle, le Tarier pâtre se reproduisait «dans les environs de Salquenén, de Sion, de Martigny, de St-Maurice» et se rencontrait aussi «dans le Haut-Valais». Grâce à ce même auteur et à CORTI (1947), nous savons que les deux citations de la région sédunoise concernent des situations de moyenne montagne, à Ormône 800-820 m et entre Vex et Euseigne 950-1000 m (A. Hess). Ce statut d'oiseau rare et localisé prévaut tout au long de la première moitié

FIGURE 1a

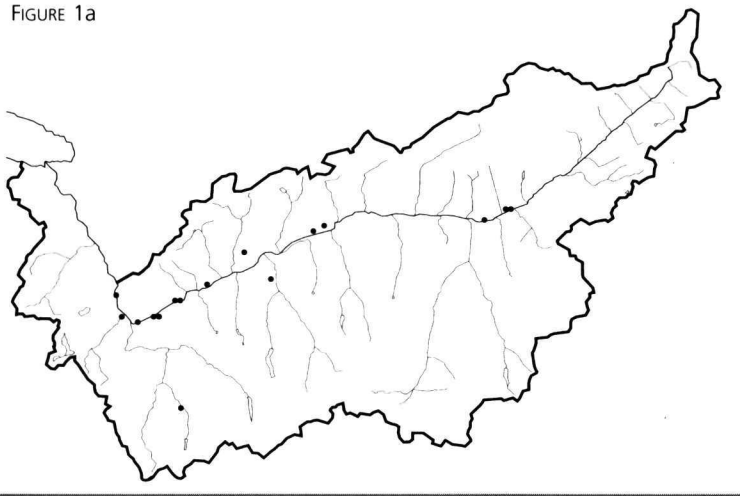


FIGURE 1b

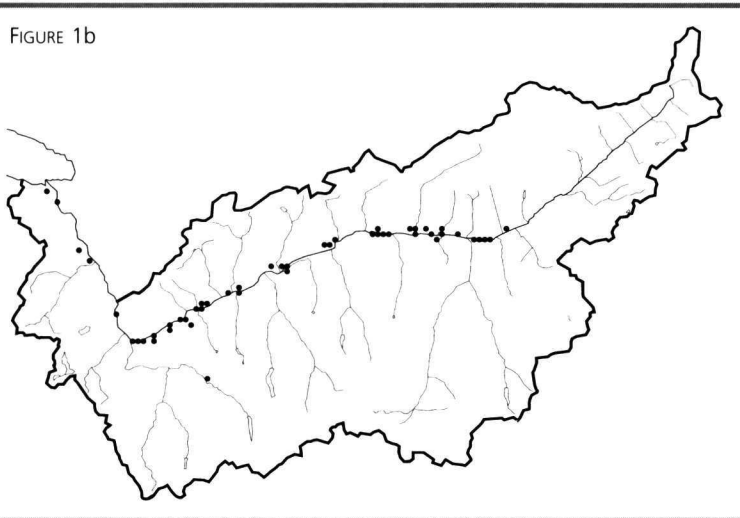


FIGURE 1 – Evolution de la répartition du Tarier pâtre *Saxicola torquata* en Valais au cours du XX^e siècle.

- a) (Haut) Période 1882-1960, d'après les données citées dans CORTI (1947), DESFAYES (1951) et GÉROUDET (1967), ainsi que les notes de J. Burnier et M. Desfayes. La mention «Euseigne-Evolène 970-1378 m» (DESFAYES 1951) n'a pas été retenue en raison du risque de confusion avec le Tarier des prés *Saxicola rubetra*.
- b) Période 1961-1977, d'après GÉROUDET (1967) et les données transmises à la Centrale ornithologique romande (COR) et à la Station ornithologique suisse (SOS).

du XX^e siècle (DESFAYES 1951; HALLER 1951; CORTI 1956) et jusqu'au début des années soixante (GÉROUDET in GLUTZ VON BLITZHEIM 1962). D'ailleurs, depuis la publication de VON BURG (1913), seules les observations de M. Desfayes dans la région de Fully-Saillon (1950-1951), de J. Favarger et G. Roux à Evionnaz (1952), de J. Favarger à Ardon (1959) et de P. Géroudet à Liddes 1450 m (1952) sont venues ajouter de nouvelles localisations aux données historiques et affiner tout au plus l'image de la répartition

FIGURE 1c

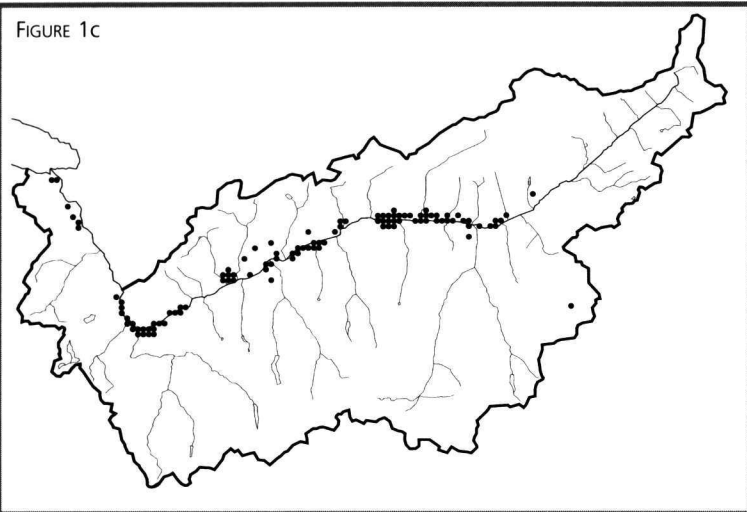


FIGURE 1d

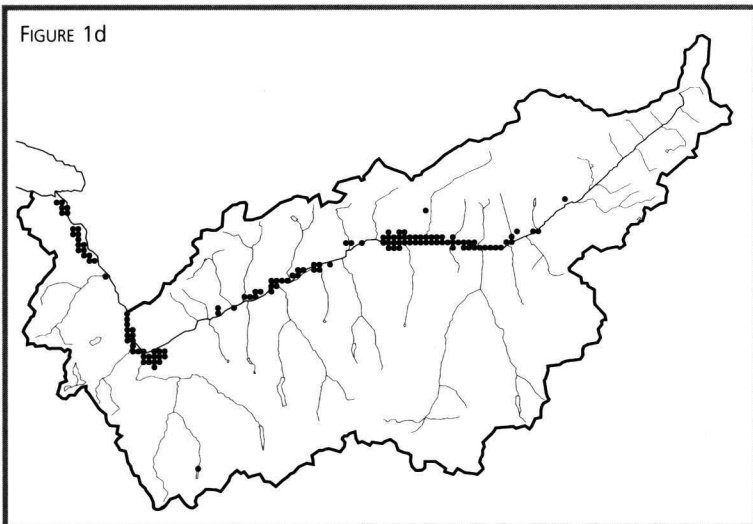


FIGURE 1 – Evolution de la répartition du Tarier pâtre *Saxicola torquata* en Valais au cours du XX^e siècle.

- c) (Haut) Période 1978-1990, d'après les recensements conduits en 1978-1979 pour BIBER (1984), ainsi que les données signalées à la COR et à la SOS. D'après les 82 territoires dénombrés en 1978-1979 (BIBER 1984), RITTER (1983) estime l'effectif total à plus de 100 couples.
- d) Période 1991-2003, en premier lieu d'après les recensements de H. DUPPEREX en 1996 dans le Haut-Valais, des auteurs de cet article en 2001-2003 entre le Léman et Sierre, ainsi que les données signalées à la SOS et à la COR. En 1996, l'effectif est estimé à 150 couples environ (Posse et al. 1998).

connue. Aussi peut-on considérer l'opinion de GÉROUDET (1967), admettant que la « documentation est suffisante et serre la réalité d'assez près » à l'échelon national, comme également valable pour le canton du Valais.

1961-1977 (fig. 1b). Après une indication sans suite, à Noville VD en 1936 (J. Huber, in GÉROUDET 1967), les premières installations du Tarier pâtre dans le Chablais interviennent en 1964, où 4 couples se sont cantonnés entre Le Bouveret et Les Evouettes (G. Gilliéron). Bien que

l'augmentation de l'activité ornithologique soit déjà sensible à cette période, il est possible que, à quelques années près, ces mentions témoignent bel et bien d'une colonisation nouvelle du Chablais, tant la région du Haut-Léman était déjà connue pour ses richesses ornithologiques, et régulièrement fréquentée dès les années 1930 au moins. Dès 1961, la répartition du Tarier pâtre dans le Haut-Valais se précise : en un mois, J. Favarger signale des couples et une famille en 5 localités entre Gampel et Lalden, dont au moins 2 couples sur le coteau, à St.-German. En 1963, c'est C. Bottani qui apporte la première mention pour la plaine de Loèche, en 1966 P. Géroutet à Steg. Dès lors, les nouvelles localisations se multiplient et concernent : Conthey (C. Bottani) en 1966, St-Léonard (C. Bottani) et Grône (B. Michellod, J.-Cl. Praz) en 1967, Collombey-Muraz (G. Gilliéron) et Sion (P.-A. Oggier) en 1968, Hochtenn, sur le coteau à 800 m (W. Suter) en 1970, Evionnaz, Sarreyer (N. Jordan) et Riddes (P.-A. Oggier) en 1972, Chamoson, Saxon et Monthey (P.-A. Oggier) en 1974, Dorénaz (N. Jordan) en 1975. Par rapport à la situation antérieure (jusqu'en 1960, **fig. 1a**), l'aire de distribution s'étoffe en Valais central et des absences se comblent dans le Haut-Valais et dans le Chablais.

1978-1990 (fig. 1c). Dans le sillage de la première liste rouge des oiseaux de Suisse (BRUDERER & THÖNEN 1977), qui évaluait à 300 couples la population suisse du Tarier pâtre, des recensements indicatifs ont été conduits en 1978 et 1979 dans les régions de Suisse censées héberger l'espèce. Ces relevés ont confirmé la présence d'un minimum de 239 couples dans le pays, dont au moins 82 en Valais (BIBER 1984)*. L'un des principaux acteurs de ces recensements, M. Ritter, dans un rapport à l'Etat du Valais (RITTER 1983), estime alors la population à plus de 100 couples, opinion que nous partageons. Toutefois, grâce à ces prospections, l'aire de répartition a été précisée et distinguée désormais quatre noyaux de population :

entre Brigue et Loèche, entre Sierre et Ardon, entre Riddes et Evionnaz, puis dans le Chablais, entre Collombey et Le

* Cet effectif doit être considéré comme incomplet, car la carte de distribution publiée ne fait pas figurer des territoires à Martigny et Fully, localités pourtant occupées en 1978-1979. Géroutet (in SCHIFFERLI et al. 1980), sur la base des mêmes recensements, citait 88 couples. Le suivi de R. Arlettaz en 1978-1979 nous incite à considérer un effectif réel encore supérieur.

Bouveret. Comme le précise RITTER (1983), «l'ampleur de cette augmentation, qui n'est pas encore achevée, est inconnue». Par ailleurs, la fin des années 1970 coïncide avec les dernières reproductions à plus de 800 m sur les versants de la vallée du Rhône, près de Sion: Savièse 840 m et 1110 m (R. Lugon, St. Pellaud; Fr. Catzélis), Vex 1040 m (P.-A. Oggier, Th. Rebmann) en 1978. Après elles, seuls demeurent jusqu'à nos jours quelques établissements élevés sur l'adret du Haut-Valais, où la reproduction a été prouvée jusqu'à 1540 m en 1998 à Erschmatt (J. Rey).

1991-2003 (fig. 1d). Malgré ces abandons périphériques dans le centre du canton, l'aire de répartition du Tarier pâtre n'a plus subi de modifications importantes depuis le début des années 1980: tout au plus, l'intérêt croissant pour cette espèce et les recensements de particuliers conduits dans certaines régions ont-ils permis de constater une densification des noyaux de population du Chablais et du Haut-Valais. L'évolution des effectifs dans la plaine de Loèche (page suivante) illustre à merveille ce phénomène. Par ailleurs, ces recensements partiels ont également permis d'estimer l'effectif valaisan à environ 150 couples en 1996 (en particulier grâce au minimum de 90 couples recensés dans le Haut-Valais en 1996 par H. Duperrex; POSSE *et al.* 1998), estimation confirmée par des recherches postérieures, du Léman à Sierre, entre 2001 et 2003 (62 couples en 2001; E. Revaz *et al.*). Cependant, parallèlement à l'augmentation sensible des effectifs au cours de ces vingt dernières années (évaluée à 50 %, 1980-2000), l'aire de répartition s'étiole entre

Fully et Sion, avec des disparitions complètes sur les communes de Saillon et Riddes, partielles à Ardon, Vétroz, Conthey et Sion. C'est dans la transformation des habitats de plaine qu'il faut en rechercher les causes.

Pour clore ce survol de la répartition du Tarier pâtre dans notre canton, il faut encore citer des velléités sporadiques, probablement sans lendemain, de cantonnement en des postes élevés des vallées latérales, et qui semblent avoir cours depuis le début du XX^e siècle au moins (fig. 1a-d). Hormis la reproduction certaine constatée à Liddes 1450 m, en 1952 par P. Géroutet, ces installations marginales concernent en principe des chanteurs établis en des sites parfois surprenants. Ainsi en va-t-il d'un chanteur le 7 juin 1996 en dessous de l'alpage de La Lette/Bourg-St-Pierre 1860 m, dans des secteurs couramment colonisés par les Tariers des prés *Saxicola rubetra*. Citons encore un couple découvert le 12 juin 1991 à Ferden 1810 m, non retrouvé 10 jours plus tard (St. Strebel).

Exemples locaux

Coude du Rhône

Mis à part les années 1984-1988, où la prospection a été lacunaire, des recensements précis ont été menés entre 1978 et 2003, sur l'un des quatre noyaux de la population valaisanne, entre Evionnaz et Riddes. L'évolution des effectifs est ainsi bien documentée (fig. 2). Elle met en évidence une baisse abrupte au début des années

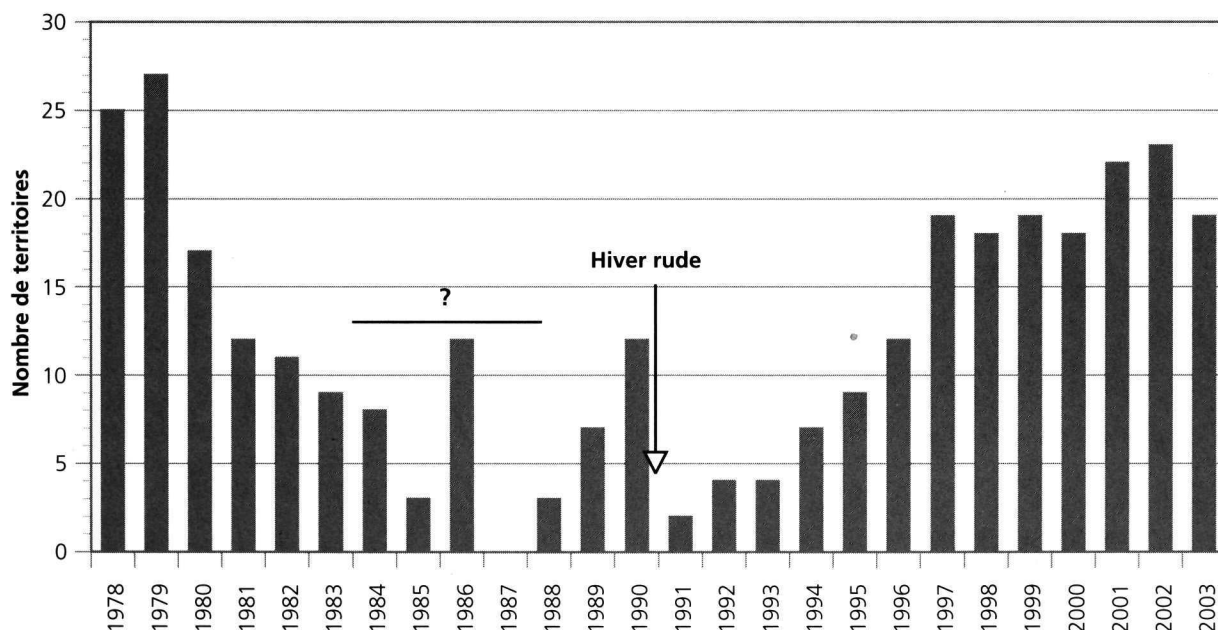


FIGURE 2 – Evolution des effectifs du Tarier pâtre *Saxicola torquata* entre Riddes et Evionnaz, de 1978 à 2003, d'après les recensements de R. Arlettaz (1978-1983), B. Posse (1988-2003), E. Revaz (1997-2003) et N. Jordan (1998-2003). Plusieurs tentatives d'hivernage en 1990-1991 se sont soldées par un échec dû à des périodes de gel et d'enneigement prolongées, impliquant une quasi-disparition de l'espèce en 1991.

1980, ouvrant une ère de fluctuations à un niveau bas (2-12 couples entre 1981 et 1996). Les conditions hivernales sévères de 1990-1991 sont venues à bout d'un nombre inhabituel de tentatives d'hivernage, conduisant à la quasi-disparition de l'espèce en 1991 (2 couples cantonnés dans la première partie de la saison de reproduction, aucune famille élevée). Depuis lors, le nombre de couples a augmenté régulièrement jusqu'à atteindre un maximum de 23 en 2002, soit pratiquement le niveau de population de la fin des années 1970, mais l'effectif moyen semble devoir se stabiliser aux alentours de 18-19 couples.

Plaine de Loèche

Malgré le défaut de prospection par rapport au secteur précédent (seules neuf années avec recensements entre 1978 et 2003), l'augmentation des effectifs est manifeste (**fig. 3**) : de 2 à 3 territoires entre 1978 et 1980 à un maximum de 22 en 2002. La consultation des cartes de recensements des deux espèces de tariers en 1985 (**fig. 4a**) et en 1999 (**fig. 4b**) montre de manière éloquent la progression du Pâtre dans les terrains délaissés par le Tarier des prés.

Evolution de l'habitat

Situation passée

Les auteurs du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle (MEISNER & SCHINZ 1815; SCHINZ 1837; BAILLY 1853; NECKER 1864; FATIO 1899; VON BURG 1913; STUDER & VON BURG 1916) sont aussi vagues que sommaires dans la description qu'ils nous laissent des milieux utilisés par le Tarier pâtre dans les différentes régions de Suisse et des Alpes. La mention fréquente à la zone montagneuse nous incite à considérer comme probables des confusions avec le Tarier des prés. Globalement, le type de milieu spécifié pour l'espèce ne diffère guère entre les différentes sources que nous avons citées : y sont nommés les lieux secs, pierreux, incultes, et recouverts de broussailles éparses.

C'est à J. Burnier en 1936, qui notait un mâle sur les digues du Rhône à Sierre, puis à CORTI (1947) et DESFAYES (1951) que l'on doit les premières précisions concernant les habitats fréquentés en Valais : «Il semble que le Pâtre ne monte pas très haut en Valais, environ jusque vers 1000 mètres. Ses escales préférées concernent des localités chaudes, par exemple les bas-versants des coteaux à végétation buissonnante lacunaire occupée par une strate herbeuse dense, des brousses d'arbustes nains (par exemple *Juniperus sabina*) en bordure de routes, les bords du Rhône (**photo 1**) et de voies ferrées, çà et là aussi des marais humides et chauds à saules et aulnes. Il utilise comme perchoirs des pointes de buissons, ainsi que des pieux de clôtures et des lignes électriques.»

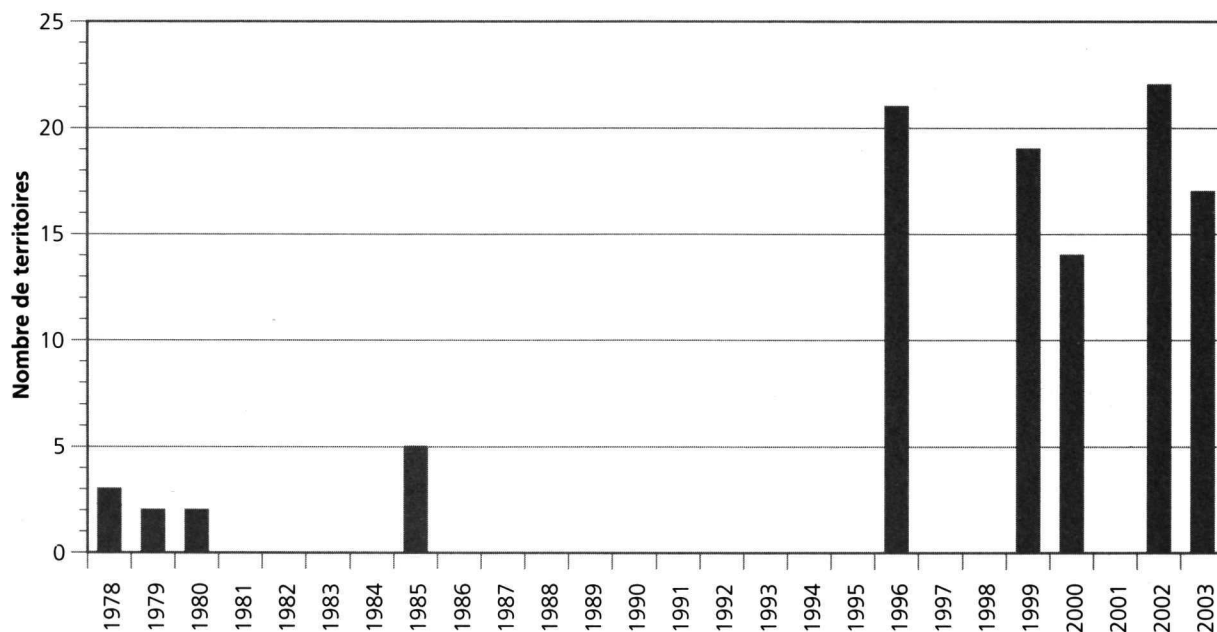


FIGURE 3 – Evolution des effectifs du Tarier pâtre *Saxicola torquata* dans la plaine de Loèche, de 1978 à 2003, d'après les recensements de M. Ritter (1978), R. Lugon & St. Pellaud (1979), U. N. Glutz von Blotzheim (1980), M. Müller (1985), H. Dupperex (1996), E. Revaz (1999-2000) et E. Revaz & B. Posse (2002-2003).

Dans la synthèse qu'il effectue sur la situation de l'espèce en Suisse, GÉROUDET (1967) énumère quelques données valaisannes relativement éparées, provenant tant de la plaine que du coteau: entre autres, quatre couples nicheurs signalés en 1964 dans la plaine de Port-Valais au bord d'un canal de drainage (canal de Stockalper; G. Gilliéron), habitat mentionné pour la première fois.

Plus récemment, RITTER (1983) donne une vision plus complète du spectre des biotopes valaisans utilisés: milieux rudéraux (zones industrielles, talus de routes et de chemins de fer, digues et zones de chantiers), milieux naturels partiellement embuissonnés, coteaux rocheux, steppes et vignes parsemées de buissons et de végétation rudérale. A cette liste, il convient de rajouter le cas précis des talus en friche de l'autoroute en construction, temporairement colonisés par le Pâtre au tournant des années 1970-1980, entre Evionnaz et Saxon tout au moins, de même que ceux de certaines décharges et gravières (R. Arletta, P.-A. Oggier).

Situation actuelle

Les palettes de milieux aujourd'hui colonisés par l'espèce diffèrent très nettement en fonction de la région de plaine considérée (fig. 5). Les talus de la voie ferrée du Tonkin (photo 2) hébergent plus de la moitié (53 %) de la population du Chablais valaisan (Léman-Collombey). Ces talus sont fauchés une fois l'an à partir de la fin juin, et sont caractérisés par une végétation à dominante hygrophile proche de celle des talus de canaux de la région (forts recouvrements de *Filipendula ulmaria* et de *Phragmites australis*, présence de massifs de ronces *Rubus* sp.). Isolée au milieu des grandes terres

ouvertes de la basse plaine du Rhône, cette épine dorsale herbeuse représente pour le Tarier pâtre une structure d'importance primordiale, tant pour l'installation du nid que pour la recherche de nourriture. Les lignes électriques de la voie ferrée, ainsi que les buissons éparés jalonnant certains de ses tronçons, servent de postes de chant et d'affût.

Dans le Haut-Valais (Loèche-Gampel), les meunières (photo 3) constituent les milieux dominants (53 % également), leurs talus formant des structures attractives pour le Tarier pâtre. Souvent entretenus de façon moins intensive que leurs abords directs, ils vont parfois jusqu'à constituer de petites friches linéaires, particulièrement repérables en hiver et au printemps, lorsque le développement de la végétation environnante est minimal. Un suivi rigoureux de la reproduction des couples entre Loèche et Gampel (REVAZ & ARLETTAZ en prép.) a permis de mettre en évidence une constance remarquable dans la localisation des nids, invariablement construits par les femelles sur la partie supérieure des talus internes des meunières (photo 3), généralement à proximité directe d'un perchoir (piquet, plante rigide dominante). Les écluses et les buissons jalonnant les bisces sont intensivement utilisées par les Pâtres comme postes de chant ou de chasse. Notons que lorsque le golf de Loèche a été implanté en 2002, les meunières comprises à l'intérieur du périmètre de jeu ont été conservées, à titre de surfaces de compensation écologique (photo 4). La sauvegarde de ces structures, auxquelles sont venues s'ajouter d'autres surfaces de compensation (enclaves en friche dispersées dans le «green»), a permis de maintenir, voire de renforcer l'effectif local de Tarier pâtre (8 territoires/56 ha de golf en 2002 et 2003; REVAZ & POSSE 2004a).



FIGURE 4a – Répartition des territoires de Tarier pâtre *Saxicola torquata* (points noirs) et de Tarier des prés *Saxicola rubetra* (points gris) dans la plaine de Loèche en 1985 (M. Müller in BIRNER 1997). – © REPRODUIT AVEC L'AUTORISATION DE SWISSTOPO (BA046162).

Entre les deux pôles du canton, le coude du Rhône (Evionnaz–Riddes) présente un ensemble d'habitats plus hétérogène. Nous y relevons la place de choix occupée par les friches spontanées (21 % des territoires), dont 88 % sont en réalité des friches industrielles, pour la plupart âgées de plusieurs années, et donc richement structurées (**photo 5**). Les friches spontanées viennent en deuxième position des biotopes occupés par l'espèce dans le Chablais (17 % des milieux), alors que leur importance est moindre dans le secteur haut-valaisan (7 % des milieux). Par rapport aux données valaisannes anciennes, un nouveau type d'habitat fait son apparition : les jachères florales (**photo 6**). Ces surfaces, semées avec des mélanges d'espèces végétales indigènes annuelles, bisannuelles ou pérennes (plantes caractéristiques : *Centaurea cyanus*, *Papaver rhoeas*, *Fagopyrum esculentum*, *Verbascum densiflorum*, *Dipsacus fullonum*, *Anthemis tinctoria*, *Leucanthemum vulgare*, *Malva moschata*, *Malva sylvestris*, *Echium vulgare*, *Tanacetum vulgare*, *Cichorium intybus*, *Centaurea jacea*, *Melilotus albus*) et fauchées une fois tous les deux ans, sont apparues dans la plaine du Rhône dès la fin des années 1990, suite à l'entrée en vigueur généralisée de la production intégrée. Insérées dans la surface agricole utile, elles font partie des 7 % de surfaces de compensation écologique désormais exigées par la loi sur l'agriculture, et donc nécessaires à l'obtention des paiements directs. Ces jachères se sont révélées attractives pour le Tarier pâtre dans la région du coude du Rhône (16 % des territoires), et de façon moins importante dans le Chablais (7 % des territoires). Elles ne sont pas représentées dans la palette de biotopes utilisés dans le haut du canton.

Au rang des milieux occupés de façon plus marginale, nous relevons les talus de canaux (3 % des territoires dans le Chablais, 11 % au coude du Rhône et dans le Haut-Valais) ainsi que les clôtures enherbées, c'est-à-dire des clôtures fixes envahies par des herbes non fauchées, formant ainsi d'étroites structures linéaires en friche. Souvent associés à un paysage agricole traditionnel, ces éléments relictuels se retrouvent tout de même dans 13 % des territoires répertoriés dans le secteur haut-valaisan.

Certains habitats considérés comme caractéristiques dans les sources historiques ont aujourd'hui pris une importance quasi anecdotique. Ainsi, les milieux du coteau représentent désormais une spécificité haut-valaisanne (11 % des territoires en 1999-2003) : hormis une exception en 1999 à Dorénaz (J.-M. Pillet), la nidification du Tarier pâtre dans les steppes et les vignes du coude du Rhône n'a plus été documentée depuis 1983 (R. Arlettaz). Quant aux rives du Rhône, elles ont également été délaissées par l'espèce depuis 1982 : à l'exception d'une reproduction probable signalée en 1997 à Monthey, à l'embouchure de la Vièze (E. Sermet), et d'une famille élevée en 1998 sur les digues du Rhône à Fully (R. Arlettaz), aucun indice récent de nidification n'a été enregistré sur les berges du fleuve, et ce du Léman à Brigue.

DISCUSSION GÉNÉRALE

Evolution de la distribution et des effectifs

Dans la foulée des investigations de terrain menées pour le premier atlas des oiseaux nicheurs de Suisse

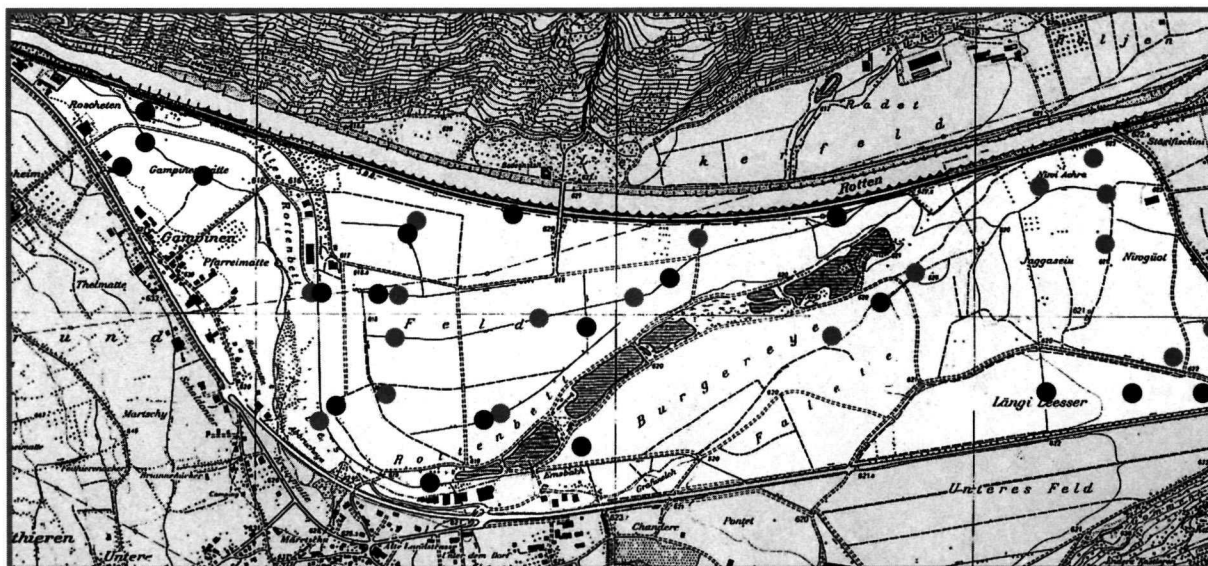


FIGURE 4b – Répartition des territoires de Tarier pâtre *Saxicola torquata* (points noirs) et de Tarier des prés *Saxicola rubetra* (points gris) dans la plaine de Loèche en 1999 (E. REVAZ). – © REPRODUIT AVEC L'AUTORISATION DE SWISSTOPO (BA046162).



PHOTO 1 – Vue d'une digue du Rhône à Fully, vers 1960, de morphologie probablement proche de celle qui retenait les rares cantonnements de Tarriers pâtres *Saxicola torquata* au début des années 1950. – REPRISE DE LOUP (1965).

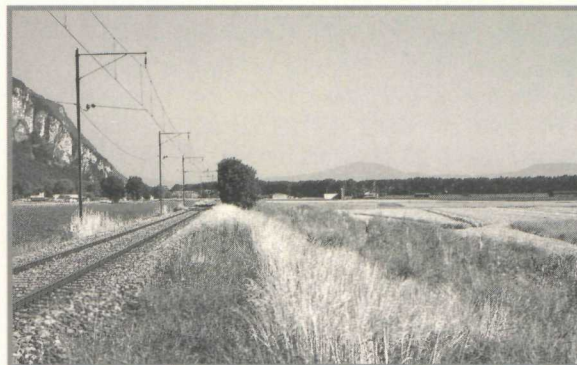


PHOTO 2 – Habitat typique du Pâtre *Saxicola torquata* dans le Chablais : talus de la voie ferrée (avec une jachère florale en contrebas). Vouvry, été 2001.

PHOTO EMMANUEL REVAZ



PHOTO 3 – Habitat typique du Pâtre *Saxicola torquata* dans le Haut-Valais : meunière bordant une prairie. Gampel, printemps 1999. – PHOTO EMMANUEL REVAZ



PHOTO 4 – Meunière conservée dans le périmètre du golf de Loèche à titre de compensation écologique, juillet 2003. – PHOTO EMMANUEL REVAZ



PHOTO 5 – Un des habitats dominants du Pâtre *Saxicola torquata* au coude du Rhône : friche industrielle richement structurée, âgée de quatre ans. En plus du Tarier pâtre, la Fauvette grisette *Sylvia communis*, la Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio* et l'Hypolaïs polyglotte *Hippolais polyglotta* se sont installées dans cette surface en 2002. Martigny, été 2002. – PHOTO EMMANUEL REVAZ



PHOTO 6 – Jachère florale (surface de compensation écologique) de deuxième année, avec une abondante floraison de *Verbascum*. Vionnaz, juillet 2002. – PHOTO EMMANUEL REVAZ



PHOTO 7 – Talus du canal du Syndicat, avec tronçons non fauchés. Martigny, avril 2003. – PHOTO EMMANUEL REVAZ



PHOTO 9 – Nid de Tarier pâtre *Saxicola torquata* construit sur le talus interne d'une meunière, avec jeunes âgés de 10 jours. Niedergampel, printemps 1999. – PHOTO EMMANUEL REVAZ

(SCHIFFERLI *et al.* 1980), paraissait la première liste rouge nationale (BRUDERER & THÖNEN 1977), dans laquelle les populations de Tarier pâle sont jugées «en lent recul depuis le début du siècle». En l'absence de recensements avant 1978-1979 (BIBER 1984), faut-il considérer cette remarque comme résultant d'une prise en compte, pour la Suisse, du contexte plus général de déclin constaté à l'échelle européenne à partir des années 1960 (TUCKER & HEATH 1994; BAUER & BERTHOLD 1996)? A priori, pour le cas valaisan, aucune information ne nous est parvenue pour étayer cette affirmation. Au contraire même, RITTER (1983) fait référence à une augmentation d'ampleur inconnue. Dans le même ordre d'idée, l'examen de l'évolution de la distribution illustre une progression continue de l'espèce dans le canton (**fig. 1a-d**) depuis le début du XX^e siècle, même si cette tendance marquée doit être impérativement nuancée du fait des biais que peuvent introduire l'augmentation conjointe de l'activité ornithologique et un découpage quelque peu arbitraire, en quatre périodes inégales, susceptible de masquer des phases temporaires de retrait. Toujours est-il que la rareté passée de l'espèce en Valais n'a plus cours depuis trois décennies au moins et que les seules comparaisons un tant soit peu valables ne peuvent intervenir qu'en regard de la situation de 1978-1979 : la population valaisanne se portait alors vraisemblablement à plus d'une centaine de couples (RITTER 1983), contre environ 150 au tournant des années 1990-2000 (POSSE *et al.* 1998).

Les véritables raisons de cette augmentation sont peu claires. A l'exception de l'introduction récente des jachères florales, la tendance suivie par l'habitat de plaine durant la seconde moitié du siècle dernier correspond à une dégradation quasi continue (banalisation des milieux, élimination des structures favorables); nous devons chercher ailleurs les facteurs responsables de l'expansion de l'espèce en Valais. L'explication climatique, avancée par certains auteurs pour expliquer la reprise récente des effectifs en diverses régions d'Europe (Introduction; BAUER & BERTHOLD 1996; PFEIFER 2000), est à prendre en compte. Dans notre cas, nous la combinons d'une part avec la grande faculté d'adaptation dont l'espèce fait preuve face aux modifications diverses et incessantes du milieu, par exemple l'apparition de nouveaux types de biotopes (ci-dessous); d'autre part, avec l'effondrement parallèle, suite à l'élimination des prairies, de la population de plaine de Tarier des prés, une espèce aux exigences écologiques voisines, et dont le retrait, libérant des zones auparavant densément peuplées, aurait permis au Pâtre d'occuper de nouveaux cantonnements (**fig. 4**).

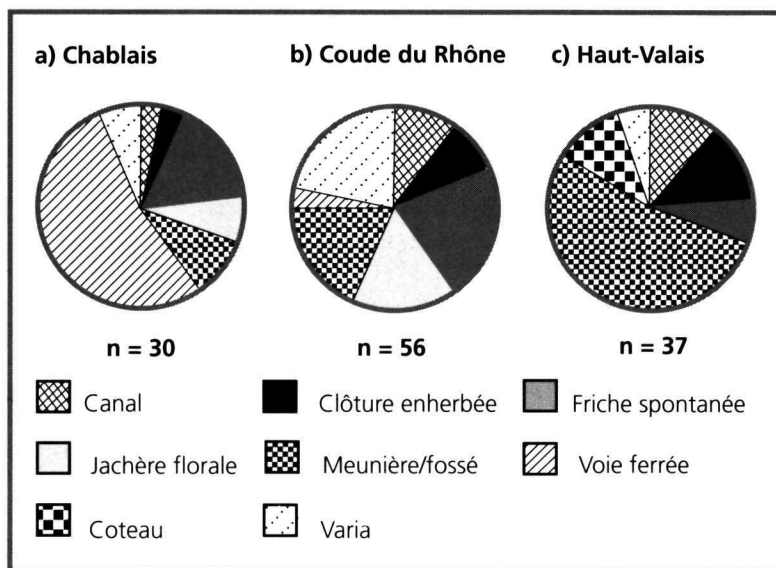


FIGURE 5 – Répartition des territoires récents en fonction des milieux :
a) dans le Chablais valaisan (Léman-Collombey entre 2001 et 2003);
b) au coude du Rhône (Evionnaz-Riddes entre 2001 et 2003);
c) dans le Haut-Valais (Loèche-Gampel entre 1999 et 2003). Dans ce dernier secteur, les données des auteurs ont été complétées par celles de la COR et de la SOS (mentions de coteau). Pour chaque secteur, le nombre de territoires pris en compte est indiqué.

Evolution de l'habitat

Tenant compte des modifications considérables qui ont affecté le visage de la plaine du Rhône et de ses bas-versants depuis la fin du XIX^e siècle jusqu'à nos jours, et des informations qui nous sont connues concernant la succession des milieux occupés par le Tarier pâle au cours du dernier siècle, les principaux changements nous paraissent pouvoir s'articuler grossièrement selon les trois phases suivantes, variables en fonction des portions de plaine considérées :

- 1) l'occupation de sites naturels, ou proches de l'état naturel, jusque dans les années 1960;
- 2) une période transitoire en faveur des cantonnements en plaine, vers 1970-1990;
- 3) l'occupation quasi exclusive du milieu agricole de plaine, ces vingt dernières années environ.

Situation naturelle ou proche de l'état naturel

A la lumière de nos connaissances actuelles des milieux occupés en plaine du Rhône, il paraît douteux que, avant la Deuxième Guerre mondiale, le Tarier pâle n'ait habité que les bas-versants et quelques postes des vallées latérales, sans avoir colonisé la plaine. Souvenons-nous que, selon les secteurs, les digues du Rhône ont été érigées entre 1864 et 1878 (DE KALBERMATTEN 1964); que la ligne de chemin de fer du Bouveret à Brigue a été construite entre 1859 et 1878 (STOCKMAR 1920); que les

travaux de drainage de la plaine, comprenant en particulier le creusement de canaux, furent principalement exécutés entre 1873 et 1884 (DE KALBERMATTEN 1964). Enfin, entre Collonges-La Balmaz et Saxon-Saillon, rappelons-nous que le vent sculptait naguère, dans les limons du Rhône, des dunes mobiles parfois imposantes, recouvertes de végétation lacunaire (MORLOT 1857; FARQUET 1925; GAMS 1927). Ces dunes ont peu à peu été sacrifiées au colmatage des marais dès 1846 à Martigny et, jusqu'en 1944 à Saillon (POSSE 1996). Etant donné l'existence avérée de milieux favorables (talus herbeux, zones de broussailles éparses), la présence localisée du Pâtre en plaine valaisanne paraît vraisemblable dans la première moitié du XX^e siècle, hors des voies de communication décentrées qu'empruntaient les rares observateurs de passage.

Des bas-versants à la plaine

Comme nous l'avons déjà évoqué, les territoires de Tarier pâtre se concentrent de nos jours en plaine et rares sont ceux qui se rencontrent encore en situation de coteau, dans ce cas uniquement dans le Haut-Valais (**fig. 5**). Cette évolution s'est soudainement manifestée par la désertion des postes de pieds de versant à Fully et de moyenne altitude en région sédunoise, entre 1978 et 1983. Si, de cas en cas, des destructions d'habitats sont indéniables (zone à construire à Savièse; nouvelle vigne et destruction de «vaques», reliquats de steppes dans le vignoble, dans deux cas à Fully), l'absence de vision précise des populations de Tarier pâtre en Valais avant 1978-1979 nous empêche de comprendre pleinement ce processus. Au coude du Rhône, l'attrait exercé par les friches issues de la construction de l'autoroute, quelque peu surélevée par rapport à la plaine, fut sans doute primordial pour fixer de nouveaux couples dans des secteurs auparavant inhospitaliers à l'espèce (cultures maraîchères), en particulier lorsque celles-ci jouxtent les digues du Rhône (Evionnaz-La Balmaz; Saxon) ou lorsque des ponts coïncident avec un échangeur routier annexe, imposant l'élévation d'importantes masses de terre (Vernayaz). Bien rapidement cependant, après l'ouverture de l'autoroute au trafic, ces milieux temporaires ont été perdus pour le Tarier pâtre, qui a dû se contenter de rares talus assez larges, pour autant que la croissance de la végétation ligneuse ménageait encore des ouvertures suffisantes. La perte rapide de ces friches de plaine, associée à l'abandon du coteau, suffisent à expliquer les deux tiers de la diminution des effectifs enregistrée entre 1979 et 1983 au coude du Rhône. Cependant, dans le même secteur, trois ou quatre territoires auparavant occupés dans les milieux steppiques paraissent toujours à même d'accueillir l'espèce, comme cela fut encore le cas une seule fois, en 1999. Dès lors, les raisons de cette désertion complète du coteau demeurent mystérieuses. Tout au plus peut-on remarquer qu'elle est intervenue à une période où les effectifs de Pâtre avaient entamé leur progression (RITTER 1983) et

qu'elle coïncide avec la disparition du Monticole de roche *Monticola saxatilis*, de l'Alouette lulu *Lullula arborea* et du Bruant ortolan *Emberiza hortulana* des steppes du coude du Rhône (ARLETTAZ et al. 1995).

Les milieux actuels de plaine

L'évolution paysagère de la plaine du Rhône depuis la Deuxième Guerre mondiale ne s'est pas faite de façon homogène du Léman à Brigue. L'intensification des pratiques agricoles, accompagnée de la disparition des structures traditionnelles du paysage cultivé, est accomplie dans la basse plaine et dans la région du coude du Rhône, alors qu'elle est seulement en cours dans la plaine haut-valaisanne. De même, l'extension des zones industrielles et commerciales, qui accompagne traditionnellement la progression de l'autoroute, est à un stade moins avancé dans le haut du canton. Dans ce contexte, le visage actuel de la plaine du Haut-Valais est à considérer comme une situation relique, héritée du milieu cultivé ancien.

Le paysage agricole est né du drainage de la plaine. Pour l'un comme pour l'autre, les meunières ont joué un rôle essentiel. Ces structures linéaires, légèrement surélevées, ont façonné très tôt les cônes d'alluvions des affluents rhodaniens, dont le sol maigre leur conférait une vocation avant tout prairiale, très favorable au Tarier des prés. Il en fut ainsi avant tout dans les régions de Martigny, Bramois et Sierre, puis après la correction du Rhône dans la plaine haut-valaisanne en raison de son altitude moyenne élevée (LOUP 1965). De nos jours, les meunières ne soulignent régulièrement le paysage agricole plus qu'en certains secteurs de cette portion de plaine et l'on connaît l'importance qu'elles revêtent dans l'installation des Tariers pâtres : plus de la moitié des territoires de Loèche-Gampel sont centrés sur ces bisses (**fig. 4b & 5**). Si l'on ajoute à cette part celle des territoires liés au clôtures fixes enherbées, la proportion finale des territoires haut-valaisans liés aux structures linéaires propres au paysage agricole traditionnel s'élève à deux tiers. Pour forts que soient les liens qui unissent actuellement notre oiseau à ces éléments paysagers, ils n'en paraissent pas moins récents. En effet, les excursions régulières dans la plaine de Loèche dès 1966 par C. Bottani, les investigations conduites en 1978-1979 dans la plaine et sur le coteau du Haut-Valais, ainsi que les recensements précis conduits en 1985 (**fig. 4a**) dans la plaine de Loèche témoignent tous d'une situation fort différente : le Tarier pâtre y est rare (2-5 couples en 1978, 1980 et 1985), mais le Tarier des prés très abondant (42 couples en 1985; **fig. 4a**). Dès lors, conjointement à la conversion des prairies de fauche en cultures de céréales, de maïs ou en prés gras, voire artificiels, entre 1986 et 1995, les Tariers pâtres (19 couples en 1999; **fig. 4b**) ont occupé la place laissée vacante par les Tariers des prés (18 couples en 1999; **fig. 4b**). Vu la relative rareté de ces situations, la compétition entre ces deux espèces en zone de sympatrie a été peu explorée jusqu'ici et seuls quelques travaux s'y réfèrent (PHILLIPS 1970; GREIG-SMITH 1982).

Pour notre cas particulier, cette hypothèse nous semble devoir endosser un rôle central dans l'évolution de l'habitat du Pâtre, et donc de ses effectifs, en plaine de Loèche tout au moins, peut-être aussi en d'autres portions de plaine valaisanne.

Dans les régions du Chablais et du coude du Rhône, l'espèce a dû faire face à une toute autre donne, celle d'une plaine en constante modernisation. Dans ce contexte, elle doit son maintien, voire sa progression, à son étonnante capacité à profiter de structures nouvelles, même temporaires, pour autant qu'elles satisfassent certains critères minimaux. Ceux-ci sont remplis par les milieux hétérogènes suffisamment riches en «éléments verticaux» (GÉROUDET 1963; FLINKS & PFEIFER 1993) tels que plantes herbacées robustes, fils électriques, buissons épars, clôtures (postes de chant et de chasse; GREIG-SMITH 1983; MORENO 1984), talus ou inégalités de terrain (sites propices à la construction du nid), et offrant une couverture herbacée suffisamment riche en arthropodes (REVAZ & ARLETTAZ en prép.). Grâce à cette flexibilité, le Pâtre a donc pu coloniser, principalement dans les années 1960-1990, des biotopes modernes, tous artificiels: talus de voie ferrée dans le Chablais, talus de canaux, talus d'autoroute, friches industrielles, et, plus récemment, les jachères florales. La prédominance des friches spontanées et des jachères florales dans les milieux occupés par l'espèce au coude du Rhône lui confère un caractère pionnier qui est éclipsé dans le Haut-Valais, où les structures paysagères utilisées (meunières) sont permanentes. Cette diversité de stratégies, qui plaide en faveur du caractère opportuniste de l'espèce, n'est sans doute pas étrangère à la bonne tenue des effectifs valaisans de Tarier pâtre.

CONCLUSION

Si la progression du Tarier pâtre en Valais semble avoir été continue durant les dernières décennies, l'observation de l'évolution paysagère actuelle de la plaine du Rhône nous donne à penser que la population actuelle, composée d'environ 150 couples, approche d'une situation de plafonnement: les habitats favorables, pour la plupart occupés, ne sont en effet pas en extension.

Qu'il utilise des structures permanentes (meunières, clôtures enherbées, talus de voie ferrée et de canaux) ou transitoires (friches industrielles spontanées et jachères florales), le Tarier pâtre reste une espèce vulnérable, sensible à de légers changements du milieu. La modification ou la suppression d'un seul élément structurant l'habitat peut provoquer l'abandon définitif d'un territoire (FLINKS & PFEIFER 1993), comme nous l'observons chaque année dans la région de Martigny. Le maintien de la population actuelle passe obligatoirement par la conservation de petits éléments clés qui, intégrés dans une plaine fortement anthropisée, s'avèrent indispensables à l'installation des couples.

Dans le Haut-Valais, la priorité va incontestablement à la conservation du réseau actuel de meunières, ainsi qu'à un entretien adéquat de leurs talus: ceux-ci ne doivent

être fauchés qu'une fois l'an, entre septembre et février (hors période de nidification), et les brûlis doivent être définitivement abandonnés; en 1999, ces deux types d'interventions humaines ont causé la perte de 26 % des nichées entreprises sur toute la saison entre Loèche et Gampel (REVAZ & ARLETTAZ en prép.). Les vestiges de meunières existant encore entre le coude du Rhône et Finges sont également des éléments de première importance à conserver, notamment pour le maintien du noyau de population implanté entre Sion et Sierre. L'exemple appliqué du golf de Loèche, où les meunières ont été conservées à titre de surfaces de compensation écologique, nous montre quel peut être l'intérêt du maintien de ces structures au sein d'un environnement a priori hostile, et ce même si le constat est trop hâtif pour être définitif.

Dans la plaine du Chablais, du coude du Rhône et du Valais central, la conservation de l'espèce passe par deux axes prioritaires. Premièrement, un entretien approprié des biotopes modernes permanents, tels que talus de canaux et de voie ferrée, est à promouvoir dans toutes les situations. Une gestion plus extensive de ces milieux, grâce à un système de fauche alternée par tronçons, permettrait de créer localement des surfaces en friche favorables au Pâtre, et ce sans grandes difficultés. A ce titre, les essais entrepris sur les canaux de certaines communes du Chablais et du coude du Rhône doivent être encouragés et élargis (photo 7). Des plantations de buissons bas le long de ces structures linéaires permettraient également un apport d'éléments verticaux nécessaires à la présence du Pâtre, et qui font défaut dans la grande majorité des cas. Deuxièmement, l'offre en biotopes transitoires doit être maintenue et augmentée. Au sein de secteurs industriels, actuellement en pleine expansion, il convient d'aménager des zones de friches spontanées. Dans le contexte agricole, cela revient notamment à encourager la multiplication des jachères florales comme surfaces de compensation écologique, et ce en dépit de la tendance actuelle: apparues ces dernières années en plaine valaisanne, ces surfaces sont déjà en voie de stagnation, voire de diminution; nombre d'entre elles n'ayant pas rempli les critères minimaux exigés par la législation, elles ont fortement diminué entre 2002 et 2003, tant au coude du Rhône que dans le Chablais (REVAZ & POSSE 2004b).

Contrairement à de nombreuses espèces des milieux cultivés ouverts et semi-ouverts, c'est avec un certain succès que le Tarier pâtre a passé le cap des bouleversements paysagers qui ont prévalu en plaine du Rhône et sur les bas-versants durant la deuxième moitié du XX^e siècle. Devenue une espèce emblématique de nos milieux cultivés, le Pâtre est aussi une espèce «ombrelle»: les mesures concrètes et peu coûteuses que nous préconisons pour favoriser son maintien, voire sa progression en Valais, seront aussi profitables, en cas d'application suffisamment large, à d'autres espèces aujourd'hui quasi disparues de la plaine agricole, au rang desquelles le Bruant proyer *Miliaria calandra* et la Fauvette grisette *Sylvia communis* figurent en bonne place.



BIBLIOGRAPHIE

- ARLETTAZ, R., B. POSSE, G. CARRON, J. Curchod, J. Fournier & A. LUGON. 1995. L'avifaune des Follatères et du coude du Rhône valaisan : statut et protection. *Bull. Murithienne* 113: 37-62.
- BAILLY, J.-B. 1853. *Ornithologie de la Savoie ou Histoire des oiseaux qui vivent en Savoie à l'état sauvage, soit constamment, soit passagèrement*. Tome II. J.-B. Clarey, Paris.
- BAUER, H.-G. & P. BERTHOLD. 1996. *Die Brutvögel Mitteleuropas. Bestand und Gefährdung*. Aula Verlag, Wiesbaden.
- BIBER, O. 1984. Bestandesaufnahmen von elf gefährdeten Vogelarten in der Schweiz. *Ornithol. Beob.* 81: 1-28.
- BIGNAL, E. M. 1998. Using an ecological understanding of farmland to reconcile nature conservation requirements, EU agriculture policy and world trade agreements. *J. Appl. Ecol.* 35: 949-954.
- BIRrer, S. 1997. *Auswirkungen des geplanten Golfplatzes Leukerfeld auf die Vogelwelt*. Rapport interne de la Station ornithologique suisse, Sempach.
- BRUDERER, B. & W. THÖNEN. 1977. Rote Liste der gefährdeten und seltenen Vogelarten der Schweiz. *Ornithol. Beob.* 74, Beiheft.
- BURG, G. VON. 1913. *Catalogue des Oiseaux de la Suisse*. X^e livraison: *Traquets et Bergeronnettes*. Département fédéral de l'Intérieur, Bâle.
- CORTI, U. A. 1935. *Bergvögel. Eine Einführung in die Vogelwelt der schweizerischen Gebirge*. Kommissionsverlag der Ala, Bern.
- 1947. *Einführung in die Vogelwelt des Kantons Wallis*. Verlag Bischofberger & Co, Chur.
- 1956. *Die Vögel des Kantons Wallis*. 1. Nachtrag. *Periode 1948-1956*.
- DESAYES, M. 1951. Inventaire des oiseaux du Valais. *Bull. Murithienne* LXVIII: 1-53.
- FARQUET, P. 1925. Les Marais et les Dunes de la Plaine de Martigny. *Bull. Murithienne* LV: 32-37.
- FATIO, V. 1899. *Faune des Vertébrés de la Suisse*. Vol. II. «Oiseaux», 1^{re} partie. Georg & Cie, Genève et Bâle.
- FLINKS, H. & F. PFEIFER. 1984. Zur Verbreitung und Populationsentwicklung des Schwarzkehlchens *Saxicola torquata* in Nordrhein-Westfalen. *Die Vogelwelt* 105: 41-51.
- 1993. Vergleich der Habitatstrukturen ehemaliger und aktueller Schwarzkehlchens (*Saxicola torquata*)-Brutplätze in einer agrarisch genutzten Landschaft. *Ökol. Vögel (Ecol. Birds)* 15: 85-97.
- GAMS, H. 1927. *Von den Follatères zur Dent de Morcles*. Ed. Huber, Bern.
- GÉROUDET, P. 1963. Etudes sur le Traquet pâtre *Saxicola torquata*. I. Distribution et biotopes dans le pays de Genève. *Nos Oiseaux* 27: 1-12.
- 1967. Etudes sur le Traquet pâtre *Saxicola torquata*. II. Distribution des nicheurs en Suisse, leurs biotopes et leurs fluctuations. *Nos Oiseaux* 29: 1-13.
- GLUTZ VON BLOTZHEIM, U. N. 1962. *Die Brutvögel der Schweiz*. Schweizerische Vogelwarte Sempach, Sempach.
- GREIG-SMITH, P. W. 1982. Interspecific aggression between chats. *Bird Study* 29: 162-164.
- 1983. Use of perches as vantage points during foraging by male and female Stonechats *Saxicola torquata*. *Behaviour* 86: 215-235.
- HALLER, W. 1951. *Unsere Vögel. Artenliste der Schweizerischen Avifauna*. Verlag der AZ-Presse, Aarau.
- HENDERSON, I. G. & A. D. EVANS. 2000. «Responses of farmland birds to set-aside and its management». In: AEBISCHER, A. J., A. D. EVANS, P. V. GRICE & J. A. VICKERY (eds): *Ecology and Conservation of Lowland Farmland Birds*: 69-76. British Ornithologists' Union, Tring.
- HUSTINGS, F. 1986. Veranderingen in de stand van de Roodborsttapuit *Saxicola torquata* in 1970-1984. *Limosa* 59: 153-162.
- KALBERMATTEN, A. DE. 1964. *La correction du Rhône en amont du lac Léman*. Département fédéral de l'Intérieur, Berne.
- LARDELLI, R. 1986. Verbreitung, Biotop und Populationsökologie des Schwarzkehlchens *Saxicola torquata* im Mendrisiotto, Südtessin. *Ornithol. Beob.* 83: 81-93.
- LOUP, J. 1965. *Pasteurs et agriculteurs valaisans. Contribution à l'étude des problèmes montagnards*. Imp. Allier, Grenoble.
- LUGRIN, B. 1999. Habitat, densité et évolution de la population de Tarier pâtre *Saxicola torquata* du canton de Genève. *Nos Oiseaux* 46: 219-228.
- MAGEE, J. D. 1965. The breeding distribution of the Stonechat in Britain and the causes of its decline. *Bird Study* 12: 83-89.
- MEISNER, F. & H.-R. SCHINZ. 1815. *Die Vögel der Schweiz, systematisch geordnet und beschrieben mit Bemerkungen über ihre Lebensart und Aufenthalt*. Orell, Füllli & Cie, Zürich.
- MORENO, J. 1984. Search strategy of Wheatears *Oenanthe oenanthe* and Stonechats *Saxicola torquata*: adaptive variation in perch height, search time, sally distance and inter-perch move length. *Journal of Animal Ecology* 53: 147-159.
- MORLOT, M. 1957. Les dunes de sable mouvant de Saxon en Valais. *Bull. soc. Vaud. Sc. Nat.* 5: 306-307.
- NECKER, L.-A. 1864. *Mémoire sur les oiseaux des environs de Genève*. J. Cherbunez, Paris.
- PFEIFER, G. 2000. Vorkommen und Ausbreitung des Schwarzkehlchens *Saxicola torquata* in Schleswig-Holstein unter Einbeziehung der Bestandsentwicklung in den Nachbarländern. *Corax* 18: 109-141.
- PHILLIPS, J. S. 1970. Inter-specific competition in Stonechat and Whinchat. *Bird Study* 17: 320-324.
- POSSE, B. 1996. *Éléments d'écologie paysagère en plaine du Rhône (Valais, Suisse): de l'endiguement du fleuve à nos jours (Evionnaz-Riddes/Salquenen-Tourtemagne)*. Travail de diplôme, Laboratoire de Phytosociologie et Ecologie, Université de Neuchâtel, non publié.
- POSSE, B., R. LARDELLI & B. LUGRIN. 1998. Tarier pâtre. In: SCHMID, H., R. LUDER, B. NAEF-DAENZER, R. GRAF & N. ZBINDEN: *Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse. Distribution des oiseaux nicheurs en Suisse et au Liechtenstein en 1993-1996*. Station ornithologique suisse, Sempach.
- REVAZ, E. & B. POSSE. 2004a. Monitoring du Tarier pâtre *Saxicola torquata* et du Tarier des prés *Saxicola rubetra* dans la plaine de Leuk-Turtmann: nidification 2003. Rapport interne de la Station ornithologique suisse, Sempach.
- 2004b. Revitalisation écologique dans la plaine basvalaisanne : rapport d'activité 2003 et perspectives. Rapport interne de la Station ornithologique suisse, Sempach.
- RITTER, M. 1983. *Die Bedeutung des Kantons Wallis für die Vogelwelt der Schweiz. Grundlagen für den praktischen Vogelschutz im Wallis*. Manuskript, Schweizerische Vogelwarte Sempach.
- SCHUEERLEIN, A. & G. NITSCHKE. 1994. Brutbestand und Verbreitung des Schwarzkehlchens *Saxicola torquata* im bayerischen Alpenvorland. *Orn. Anz.* 33: 19-26.
- SCHIFFERLI, A., P. GÉROUDET, R. WINKLER (coord.) 1980. *Atlas des Oiseaux nicheurs de Suisse*. Station ornithologique suisse, Sempach.
- SCHINZ, H.-R. 1837. *Fauna helvetica oder Verzeichniss aller bis jetzt in der Schweiz entdeckten Thiere*. Schweizerische Gesellschaft für die gesammten Naturwissenschaft.
- STOCKMAR, J. 1920. *Histoire du chemin de fer du Simplon*. Librairie Payot, Lausanne et Genève.
- STUDER, T. & G. VON BURG. 1916. *Verzeichnis der schweizerischen Vögel und ihrer Verbreitungsgebiete*. Schweizerische Departement des Innern, Bern.
- SUEUR, F. 1994. Tarier pâtre. In: YEATMAN-BERTHELOT, D. & G. JARRY: *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989*. Société ornithologique de France, Paris.
- TUCKER, G. M. & M. F. HEATH. 1994. *Birds in Europe: Their Conservation Status*. BirdLife International, Cambridge.



